Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-D202613_DE-DE

CCAS DE CHARTRETTES (77)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2026_13

Nombre de membres
Composant le conseil : 17
En exercice : 17
Présents : 13
Votants 16
Date de convocation : 15 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois septembre à vingt heures trente-trois minutes le Conseil d'Administration de la commune de Chartrettes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BARGEAULT, Président du CCAS.

Sont présents : Monsieur Fabrice BARGEAULT, Président
Madame Ingrid JEANSON, Vice-Présidente
Madame Annie MEJANE, Vice-Présidente déléguée,
Mesdames Patricia DEHAINE, Aurélie BEAUVILLARD, Brigitte CHALMEL, Claire BOULEY, Christiane BARGEAULT, Déborah DELACOUR,
Messieurs Jean LEVRIER, Robin MOR, Bernard BRUNEAU, Barthélémy VAUDON

Sont absents excusés avec pouvoir :
Monsieur Alain MARBAIX ayant donné pouvoir à Madame Ingrid JEANSON.
Monsieur Pierre JARRAS ayant donné pouvoir à Madame Annie MEJANE
Madame BERNAUX Camille ayant donné pouvoir à Madame Aurélie BEAUVILLARD

Est absent sans pouvoir : Monsieur Pascal GROS

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, informe que conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Claudine NOYELLE assure le secrétariat de la séance.

Objet : demande d'Admission en non-valeur pour créances irrecouvrables – Exercice 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et R1617-24

CONSIDERANT la notification par mail du Services de Gestion Comptable de Fontainebleau en date du 17 juin 2026 précisant le montant de la créance à inscrire en non-valeur* soit 0.50€ sur l'exercice 2026 selon le tableau d'écriture suivant :

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 077-217700962-20260923-D202613_DE-DE

Exercice 2026 :

Compte	Montant présenté	Montant admis
6541	0.50€	0.50 €
TOTAL	0.50 €	0.50€

**Une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public : les créances irrécouvrables*

CONSIDERANT la notification par mail du Services de Gestion Comptable de Fontainebleau en date du 21 février 2025 précisant le montant de la créance à inscrire en non-valeur* soit 38.40€ sur l'exercice 2025 selon le tableau d'écriture suivant :

Exercice 2025 :

Compte	Montant présenté	Montant admis
6541	38.40€	38.40 €
TOTAL	38.40 €	38.40€

APRES DELIBERATION

APPOUVE l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de **38.40** € (trente-huit euros et quarante centimes) et **0.50€** (cinquante centimes) regroupant des créances de l'exercice 2026 et 2025 selon les tableaux ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à réaliser un mandat de régularisation

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2026, au compte 6541

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre l'exécution de la présentation délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au Registre les membres présents

Fabrice BARGEAULT
Président du CCAS de Chartrettes

CCAS DE CHARTRETTES SEINE ET MARNE

Secrétaire de séance :
Claudine NOYELLE

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 16
ABSTENTION :0
CONTRE : 0
ABSENT : 1